PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance publique précédente

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent. Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV de la séance précédente

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : PV de la séance précédente.

~~**4. Informations budgétaires**~~

~~Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.~~
~~Article budgétaire :~~
~~Avis de légalité de la Directrice financière :~~

~~**5. Subvention**~~

~~Pouvoir subsidiant :~~
~~Montant :~~

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian
Téléphone : 081.39.60.70
Courriel : florian.goosse@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet :
Séance du Conseil communal du : 15/12/2025

Exposé du dossier
Un crédit de 2.000,00€ est prévu au budget 2025 libellé « Subvention Sport, Jeunesse et Culture »
Cet article budgétaire vis à soutenir des projets/actions ponctuels ou novateurs/tices et d'ampleur limitée (principe du « coup de pouce » en relation avec le sport, la jeunesse et la Culture.
Nous avons reçu 3 candidatures :

- Michel Brichard, domicilié chaussée de Namur, 36 bte AO à 5170 Profondeville, sollicitant une subvention de 500,00€ à titre d'intervention pour couvrir les frais de mise en page et correction de son livre sur le village de Profondeville (récit de rencontres, de souvenirs et anecdotes sur la vie de Profondeville)
- Gymsana asbl, représentée par Mr Boutte Thierry, domicilié rue des Patriotes, 30 à 1000 Bruxelles , sollicitant une subvention de 360,00€ à titre d'intervention dans ses frais en relation avec le soutien au programme des 12 séances d'APA avec "Sport sur Ordonnance" qui débutera le lundi 5 janvier 2026.
- Florence Gillon, domiciliée avenue Roquebrune Cap Martin, 51 à 5170 Profondeville, sollicitant une subvention de 500,00€ à titre d'intervention pour la création d'un clip audio-visuel dans l'église de Profondeville réalisé par le groupe "Sweet Spot"(celui-ci met en avant quelques beaux endroits de Profondeville.

2. Proposition de décision
D'octroyer les subventions :

- 500,00€ en faveur de Michel Brichard, domicilié chaussée de Namur, 36 bte AO à 5170 Profondeville, à titre d'intervention pour couvrir les frais de mise en page et correction de son livre sur le village de Profondeville (récit de rencontres, de souvenirs et anecdotes sur la vie de Profondeville)
- 360,00€ en faveur de Gymsana asbl, représentée par Mr Boutte Thierry, domicilié rue des Patriotes, 30 à 1000 Bruxelles, à titre d'intervention dans ses frais en relation avec le soutien au programme des 12 séances d'APA avec "Sport sur Ordonnance" qui débutera le lundi 5 janvier 2026.
- 500,00€ en faveur de Florence Gillon, domiciliée avenue Roquebrune Cap Martin, 51 à 5170 Profondeville, à titre d'intervention pour la création d'un clip audio-visuel dans l'église de Profondeville réalisé par le groupe "Sweet Spot"(celui-ci met en avant quelques beaux endroits de Profondeville).

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : des dossiers de Mrs Boutte et Brichard et de Mme Gillon

4. Informations budgétaires

Article budgétaire :760/332-02

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : la commune de Profondeville
Montant :1360,00€

6. <u>Gestionnaire du dossier</u>

Nom, prénom : Willame Pascale
Téléphone : 081/42.02.20
Courriel : pascale.willame@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : « Je cours pour mon semi-marathon/marathon et 10k » du 7 janvier 2025 au 8 avril 2025
Séance du Conseil communal du : 15/12/2025

1.Exposé du dossier
Nouvelle édition de la préparation au semi-marathon et marathon de Namur qui aura lieu le 12 avril 2025.
La formation durera 13 semaines et débutera le 7 janvier pour se terminer le 8 avril 2025. L'inscription sera de 35€ pour la session et le défraiement pour les coachs sera de 25€/séances avec l'équivalent de 5 séances en plus pour le coach du marathon (temps passé pour les différents plans de préparation et coaching).
Inscription à la Zatopec Académie (asbl « Sports et santé ») pour un montant de 12€/participants afin de bénéficier d'une assurance pour les participants.
Les inscriptions seront limitées à 30 participants par formation

2. Proposition de décision

De s'inscrire dans l'Opération « Je cours pour mon marathon, semi-marathonet 10k » du 7 janvier au 8 avril 2025.
De fixer la contribution des participants à 35€ pour les 13 séances de la session
De fixer le défraiement des animateurs à 25€ /séance pour les coachs du semi-marathon et 10k(13 séances) et l'équivalent de 18 séances pour le coach du marathon
De s'inscrire à la Zatopec académie pour bénéficier des assurances pour les participants (12€/participants).
De prendre en charge les frais d'inscriptions des coachs au semi-marathon, marathon et 10k de Namur
De signer une convention de volontariat entre les coachs et la commune

3. Projet de délibération et pièces justificatives

4. Informations budgétaires

Article budgétaire : 764/124-48

5. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale
Téléphone : 081/42.02.20
Courriel : pascale.willame@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Information relative aux approbations des décisions du Conseil communal
Séance du Conseil communal du : 15/12/2025

1.Exposé du dossier
Exercice de la tutelle sur les décisions communales

2. Proposition de décision

Date Conseil	*Objet de la décision de la tutelle*	*Date tutelle*
13/10/2025	Taxe trimestrielle communale sur la distribution gratuite, à domicile, d'écrits et d'échantillons non adressés qu'ils soient publicitaires ou émanant de la presse régionale gratuite - exercices 2026 à 2031 inclus	12/11/2025
13/10/2025	Taxe annuelle communale sur les terrains de tennis privés exercices 2026 à 2031 inclus	12/11/2025
13/10/2025	Taxe annuelle communale sur les piscines privées - exercices 2026-20231 inclus	12/11/2025
13/10/2025	Taxe annuelle communale de répartition sur les mines, minières et carrières - exercices 2026 à 2031 inclus	12/11/2025
13/10/2025	Taxe annuelle communale sur les immeubles inoccupés - exercices 2026-2031 inclus	12/11/2025
13/10/2025	Taxe annuelle communale sur les enseignes et publicités assimilées non lumineuses, les enseignes et publicités assimilées directement ou indirectement lumineuses, les cordons lumineux ne faisant pas corps avec l'enseigne ou la publicité- exercices 2026-2031 inclus	12/11/2025
13/10/2025	Taxe annuelle communale sur la force motrice, soit sur les moteurs quel que soit le fluide ou la source d'énergie qui actionnent - exercices 2026 à 2031 inclus	12/11/2025
13/10/2025	Taxe annuelle communale sur le séjour exercice 2026 à 2031 inclus	12/11/2025
13/10/2025	Taxe annuelle communale sur les parcelles non bâties issues d'un permis d'urbanisation non périmés dans un périmètre d'urbanisation non périmé- exercices 2026 à 2031 inclus	12/11/2025
13/10/2025	Taxe annuelle communale sur les secondes résidences, inscrites ou non à la matrice cadastrale- exercice 2026 à 2031 inclus	12/11/2025

13/10/2025	Taxe annuelle communale sur les terrains de camping-exercice 2026-2031 inclus	12/11/2025
13/10/2025	Taxe annuelle communale sur les inhumations, dispersions des cendres et mise en colombarium-exercices 2026à 2031 inclus	12/11/2025
13/10/2025	Taxe annuelle communale indirecte sur les demandes de changement de nom - exercices 2026 à 2031	12/11/2025
13/10/2025	Taxe annuelle communale sur les supports de publicité visibles d'une voie de communication ou d'un endroit fréquenté en permanence ou occasionnellement par le public - exercices 2026 à 2031 inclus	12/11/2025

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : des retours de la tutelle

4. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale
Téléphone : 081/42.02.20
Courriel : pascale.willame@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : CPAS – Tutelle spéciale d'approbation relative au budget 2026
Séance du Conseil communal du : 15 décembre 2025

1. Exposé du dossier

Le CPAS a voté son budget initial pour l'exercice 2026 lors du Conseil de l'Action sociale du 17 novembre 2025. La part communale est de 2.040.281,78 €.

2. Proposition de décision

1. Approuver le budget initial 2026 du CPAS.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
- CPAS – BI 2026
- Rapport DF
- Situation des fonds
- Exclusions Wallonie par commune
- Calcul exclus 2026
- Rapport de la commission budgétaire
- PV Comité de concertation
- Note technique

4. Informations budgétaires

Impact : 2.040.281,78 €
Article budgétaire : 831/435-01
Avis de légalité de la Directrice financière : Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Adoption d'une convention de collaboration de trésorerie
Séance du Conseil communal du : 15/12/2025

1. Exposé du dossier

Vu la circulaire du 11 septembre 2025 relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région Wallonne, exercice 2026, et notamment le point IV.3.1 CPAS, par lequel le Ministre insiste "sur les conventions de trésorerie commune - CPAS qui permettent aux institutions d'éviter bien souvent des ouvertures de crédits dispendieuses";

Considérant la fluctuation importante de la trésorerie de la Commune et du CPAS de Profondeville en cours d'exercice ;
Considérant que l'état de la trésorerie de la Commune est actuellement favorable; la Commune pourrait donc octroyer une avance de trésorerie au CPAS pour une durée déterminée ;
Considérant qu'il est opportun de prévoir le mécanisme dans le sens inverse, qu'en effet la Commune est toujours en difficulté de trésorerie en juillet, août et septembre en l'absence de versement des avances relatives à la taxe additionnelle IPP, et qu'à ce moment le CPAS dispose souvent de trésorerie excédentaire.

2. Proposition de décision

Approbation

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
- Délibération du Collège du 03/12/2025
- Convention de collaboration de trésorerie
- Note de la direction financière

4. Informations budgétaires

Impact :
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Laurence Gelay
Téléphone : 081/39.60.71
Courriel : laurence.gelay@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Approbation du budget 2026
Séance du Conseil communal du : 15/12/2025

1. Exposé du dossier

Budget 2026

2. Proposition de décision

Approbation du budget 2026 – Ordinaire et Extraordinaire.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
- Budget 2026
- Rapport 2026

4. Informations budgétaires

Impact :
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière : 85/2025 - favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Laurence Gelay
Téléphone : 081/39.60.71
Courriel : laurence.gelay@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Zone de Police « Entre Sambre et Meuse » – Budget 2026 et dotation communale
Séance du Conseil communal du : 15 décembre 2025

1. Exposé du dossier

Le budget 2025 de la Zone de Police « Entre Sambre et Meuse » a été approuvé par le Conseil de Police le 23 octobre 2025. La part communale augmente de 29.223,87 € par rapport à 2025, pour atteindre le montant de 1.592.244,74 €.

2. Proposition de décision

1. Arrêter la dotation communale 2026 à la zone de Police « Entre Sambre et Meuse » au montant de 1.592.244,74 €

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
- Zone de Police – 2026 – Budget
- Avis de légalité – 2025-83

4. Informations budgétaires

Impact : 1.592.244,74 euros T.V.A.C.
Article budgétaire : 330/435-01
Avis de légalité de la Directrice financière : Favorable

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant :Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : F.E. Profondeville – 2025 - Modification budgétaire
Séance du Conseil communal du : 15 décembre 2025

1. Exposé du dossier

Le Modification budgétaire de l'exercice 2025 de la Fabrique d'église de Profondeville a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 01 octobre 2025. Après contrôle, le service Finances déduit que le Modification budgétaire est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le Modification budgétaire 2025 de la Fabrique d'église de Profondeville
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
- F.E. Profondeville – 2025 – Modification budgétaire
- F.E. Profondeville – 2025 – Modification budgétaire – Approbation Évêché

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : F.E. Bois-de-Villers – 2026 - Budget
Séance du Conseil communal du : 15 décembre 2025

1. Exposé du dossier

Le Budget de l'exercice 2026 de la Fabrique d'église de Bois-de-Villers a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 28 août 2025. Après contrôle, le service Finances déduit que le Budget est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le Budget 2026 de la Fabrique d'église de Bois-de-Villers
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
- F.E. Bois-de-Villers – 2026 – Budget
- F.E. Bois-de-Villers – 2026 – Budget – Approbation Évêché

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : F.E. Lesve – 2026 - Budget
Séance du Conseil communal du : 15 décembre 2025

1. Exposé du dossier

Le Budget de l'exercice 2026 de la Fabrique d'église de Lesve a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 25 août 2025. Après contrôle, le service Finances déduit que le Budget est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le Budget 2026 de la Fabrique d'église de Lesve
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
- F.E. Lesve – 2026 – Budget
- F.E. Lesve – 2026 – Budget – Approbation Évêché

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : F.E. Arbre – 2026 - Budget
Séance du Conseil communal du : 15 décembre 2025

1. Exposé du dossier

Le Budget de l'exercice 2026 de la Fabrique d'église d'Arbre a été arrêté par le Conseil de Fabrique en date du 25 août 2025. Après contrôle, le service Finances déduit que le Budget est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le Budget 2026 de la Fabrique d'église d'Arbre
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Arbre – 2026 – Budget
- F.E. Arbre – 2026 – Budget – Approbation Évêché

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Règlement de travail du personnel enseignant
Séance du Conseil communal du : 15/12/2025.

1. Exposé du dossier

Règlement de travail du personnel enseignant – Approbation – Décision

2. Proposition de décision

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : règlement de travail des enseignants

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Briot, Elodie
Téléphone : 081/42.02.23
Courriel : enseignement@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Appel à projets "Relocalisation alimentaire" 2025 : Projet lauréat

Séance du Conseil communal du : 15 décembre 2025

1. Exposé du dossier

Les crises successives vécues ces dernières années (pandémie, sécheresses, inondations, guerre en Ukraine, explosion des coûts de l'énergie et inflation, érosion de la biodiversité, etc.) démontrent l'importance de rendre nos sociétés plus résilientes, en ce compris dans le secteur alimentaire. Elles ont mis en évidence certaines dépendances et plusieurs défis pour notre système alimentaire, notamment :

- La nécessité de favoriser une alimentation locale, durable et différenciée, c'est-à-dire respectueuse des humains, des animaux et de la nature en privilégiant la suppression des additifs chimiques et la diversification des produits ;
- Le défi de faire évoluer le système alimentaire pour qu'il réponde aux enjeux en matière de changements climatiques et de protection de la biodiversité ;
- Le besoin de dynamiser les circuits courts ;
- L'importance d'offrir de meilleures conditions de travail et de rémunération aux acteurs de la chaîne ;

Pour répondre aux différents défis susmentionnés, la commune de Profondeville a décidé de soutenir les professionnels qui participent à la souveraineté alimentaire du territoire et ce dans le respect de la nature.

Périmètre de l'appel à projets

Dans le cadre des objectifs susmentionnés, cet appel à projets vise à subventionner spécifiquement des projets répondant en outre de manière cumulative aux critères suivants :

- Des projets visant l'alimentation de la population.
- Des projets durables : Les projets doivent participer à la préservation de la biodiversité et au respect de la nature, s'inscrire dans une démarche de production durable (permaculture, biodynamie, agroforesterie...)
- Des projets à vocation économique et/ou sociale : Les projets doivent être créateurs de valeur ajoutée et d'emplois de qualité. Ils doivent participer à la redynamisation du milieu rural et à l'amélioration du cadre de vie.
- Des projets locaux et en circuit-court : La commercialisation des produits alimentaires doit s'exercer soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. La production doit se situer dans un rayon de maximum 50 km de la distribution.
- Des projets s'inscrivant dans au moins un des maillons suivants : la production, le stockage, le transport, la transformation, la distribution, la valorisation ou la commercialisation locale. Un projet peut inclure plusieurs maillons.
- Des projets qui sollicitent des sources de financement participatives : crowdfunding, prise de parts, etc.
- Des projets qui s'inscrivent à long terme (minimum 15 ans).

Les publics cibles

Cet appel à projets est destiné aux organisations suivantes, juridiquement établies comme personnes morales et/ou physiques :

- Les PME, indépendants, exploitants agricoles et entreprises actives aux différents maillons de la chaîne de valeur alimentaire : production, stockage, transport, transformation, distribution, valorisation et commercialisation locale ;
- Les associations, coopératives et fondations.

Par ailleurs, les infrastructures et activités subventionnées devront être localisées sur le territoire de Profondeville de manière durable. La valeur ajoutée générée par le projet devra profiter principalement au territoire de l'entité.

La subvention

Un soutien financier de 2.500€ sera octroyé au projet lauréat.

Dépenses éligibles

Les dépenses suivantes sont éligibles :

- Acquisition de terre et aide à l'installation ;
- Achat d'équipements et d'infrastructures ;
- Dépenses d'investissement (aménagements, rénovations, démolitions, etc.) ;
- Frais de mise en œuvre (organisation d'événements, frais d'expertise, communication, etc.).

2. Proposition de décision

Art. 1er - De déclarer la recevabilité des 3 projets remis, sur base des conditions fixées préalablement.
Art. 2 - De déclarer le projet "La petite ferme de Lesve" lauréat de l'appel à projets " relocalisation alimentaire" 2025.
Art. 3 - D'imputer le montant total de 2.500,00 € à l'article 621/522-53 du budget extraordinaire 2025.
Art. 4 - De communiquer à tous les candidats la décision motivée.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

La Délibération du Conseil est annexée :

- Des 3 dossiers de candidature
- Du tableau d'analyse des candidatures
- De la délibération du Collège communal du 29 octobre 2025

4. Informations budgétaires

Impact : 2500 euros T.V.A.C.
Article budgétaire : 621/522-53 du budget extraordinaire 2025
Avis de légalité de la Directrice financière : néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : néant
Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Amandine DUTRANOIT, coordinatrice POLLEC
Téléphone : 081/67 08 10
Courriel : planclimat@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Projet commune zéro déchet

Séance du Conseil communal du : 15 décembre 2025

1. Exposé du dossier

Poursuite de la démarche Zéro Déchet initiée en 2024/2025.

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion de déchets permet aux pouvoirs subordonnés d'obtenir une subvention qui couvre 60 % des frais encourus pour la réalisation d'actions ou de campagnes de prévention des déchets avec un maximum de 60 cents par an et par habitant : 30 cents sont octroyés aux intercommunales pour les actions qu'elles ont menées sur l 'entièreté de leur territoire et 30 cents sont octroyés pour la réalisation d'actions locales (au bénéfice de la commune qui les réalise en direct ou de l'intercommunale si la Commune lui a donné délégation).
Les 40% restants sont pris en charge par l'intercommunale, le BEP pour les communes namuroises.
Pour les communes appliquant une démarche zéro déchet, le subside de base de maximum 30 cents/habitant destiné aux actions locales de prévention, est majoré de 50 cents/habitant.

2. Proposition de décision

Art. 1 : De s'engager dans la démarche Commune zéro déchet pour l'année 2026 en complétant le document "NOTIFICATION démarche Zéro Déchet" dans le cadre de l'AGW du 17 juillet 2008.

Art. 2 : De prendre acte du diagnostic, de l'analyse AFOM et du plan d'actions annexés à la présente délibération.

Art. 3 : De déléguer la perception du subside au BEP qui se chargera du reporting à introduire à la Région wallonne.

Art. 4 : De désigner Monsieur Julien Declercq comme référent communal pour le projet « Commune zéro déchet ».

Art. 5 : De poursuivre l'animation de l'Eco-team en 2026.

Art. 6 : De suivre la démarche zéro déchet et les notes de services écrites dans ce cadre.

Art. 7 : De transmettre le document de notification de la démarche zéro déchet au SPW – Département du sol et des déchets avant le 31 décembre 2025.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

La Délibération du Conseil est annexée :

- De la Délibération du Conseil communal du 4 novembre 2024

- De la Délibération du Collège communal du 22 octobre 2025
- De l'annexe 2 (choix des mesures de 2025, à poursuivre en 2026 et à compléter d'autres mesures)
- Du document "NOTIFICATION démarche Zéro Déchet" qui sera à signer après passage en conseil communal
- Du Diagnostic communal Commune zéro déchet

4. Informations budgétaires

Impact : 0 euros H.T.V.A. 0 euros T.V.A.C.
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : BEP
Montant : 0,50 cent / habitant

6. Gestionnaire du dossier
Nom, prénom : Declercq Julien
Téléphone : 081/67.08.08
Courriel : julien.declercq@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Création d'une Réserve Naturelle Domaniale sur le territoire du Bois de la Grande Hulle

Séance du Conseil communal du : 15 décembre 2025

1. Exposé du dossier

Le Conseil est invité à approuver la création d'une Réserve Naturelle Domaniale sur 147 ha du Bois de la Grande Hulle, conformément à l'avis du DEMNA.
Le site, bois ancien, présente une biodiversité remarquable et des conditions naturelles rendant l'exploitation forestière limitée. Le passage en réserve n'implique aucun coût supplémentaire pour la commune et aurait un impact positif pour l'ensemble des citoyens du territoire (services écosystémiques, potentiel touristique, préservation de la nature pour les générations à venir).

La convention prévoit :

- un choix à effectuer parmi trois options concernant la chasse ;
- une dérogation pour la cueillette saisonnière ;
- le maintien du réseau de chemins et des parcours de trail, à intégrer dans le plan de gestion du DNF.

La décision porte sur l'approbation de la convention et le choix de l'option de gestion de la chasse.

2. Proposition de décision

Art. 1 : De compléter et d'approuver la Convention de mise à disposition des terrains en vue de créer une Réserve Naturelle Domaniale sur une superficie de 147 hectares, couvrant le Bois de la Grande Hulle, comme recommandé par le DEMNA.
Art. 2 : De choisir, concernant la chasse, l'option suivante (biffer les mentions inutiles) :

- "Régulation du gibier par le DNF".
- "Dérogation jusqu'à la fin du bail en cours puis régulation du gibier par le DNF".
- "Dérogation permanente".

Art. 3 : De prévoir une dérogation dans la Convention de mise à disposition de terrains pour permettre la cueillette saisonnière des myrtilles, des airelles et des champignons.
Art. 4 : De solliciter le DNF afin que le réseau de chemins et sentiers existant soit maintenu, tel que repris sur la cartographie reprise en annexe. La commune souhaite qu'un plan de circulation soit clairement établi et annexé à l'arrêté de reconnaissance de la réserve, avec notamment la reconnaissance des parcours de trails balisés.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

- La Délibération du Conseil est annexée de :
- L'Arrêté du Gouvernement Wallon du 2 mai 2024 relatif à la conservation de la nature dans les réserves naturelles et les cavités souterraines d'intérêt scientifique

- La Délibération du Conseil communal du 22 avril 2024 déclarant l'intention de créer une réserve naturelle domaniale dans le bois de la Grande-Hulle
- La Déclaration de Politique Communale 2024-2030
- Le modèle de convention de mise à disposition de terrains en vue de créer une Réserve Naturelle Domaniale annexé à la présente délibération
- La brochure "Le réseau de réserves naturelles en Wallonie" transmis par le Département Nature et Forêts du Service Public de Wallonie et détaillant les enjeux des réserves naturelles
- L'étude menée par la Commission Européenne "Questions and Answers on Nature Restoration Law : restoring ecosystems for people, climate and planet" qui indique que "chaque euro investi dans la nature rapporte entre 8 et 38 euros de bénéfices"
- L'avis du Département de l'Étude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA) du 22 février 2023 proposant la mise en place d'une Réserve Naturelle Domaniale sur 147 hectares dans le bois de la Grande-Hulle
- La première cartographie des chemins à maintenir à minima

4. Informations budgétaires

Impact : 0 euros H.T.V.A. 0 euros T.V.A.C.
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : A VENIR

5. Subvention

/

6. Gestionnaire du dossier
Nom, prénom : Declercq Julien
Téléphone : 081/67.08.08
Courriel : julien.declercq@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : 3P/1045 - Marchés publics : PIC 22-24 - Rue Franz Pelouse - Réfection de la voirie et de l'égouttage– – Approbation des conditions et du mode de passation du Cahier des Charges (CCH) et des plans..

Séance du Conseil communal du : 15 décembre 2025

1. Exposé du dossier

1. Exposé du dossier Le présent dossier soumet à l'approbation du Conseil communal les conditions et le mode de passation du marché de travaux relatif à la réfection de la voirie, de l'égouttage et des installations de la SWDE (Société Wallonne des Eaux) de la Rue Franz Pelouse à Bois-de-Villers.
Le marché de travaux est relancé suite à la résiliation pour défauts d'exécution du marché initial attribué le 20/12/2023. L'auteur de projet est l'INASEP Bureau d'études VEG.
Le Cahier Spécial des Charges (CSC) porte la référence N° 3P/1045 ou N° VEG-25-5622.
2. Aspects Techniques et Administratifs
• Mode de passation : Il est proposé de passer ce marché par procédure ouverte, avec une publicité au niveau national.
• Marché conjoint : Il s'agit d'un marché conjoint réalisé pour le compte de plusieurs adjudicateurs, à savoir la Commune de Profondeville (partie voirie), la SPGE (partie égouttage) et la SWDE (installations de distribution d'eau). La Commune de Profondeville est mandatée pour exécuter la procédure de passation et intervenir à l'attribution du marché au nom de la SPGE et de la SWDE.
• Agrément (Agréation) : L'agréation requise est la catégorie C (Travaux de Génie Civil) et la classe estimée est la 5. La classe requise sera déterminée par le montant de l'offre à approuver.
• Délai : Le délai d'exécution est fixé à 140 jours ouvrables.
• Documents et Plans : Les travaux seront exécutés conformément au CCH N° 3P/1045 et aux plans annexés (Plans 01, 11, 21, 31). L'entrepreneur devra fournir un planning des travaux de type GANTT pour approbation 15 jours ouvrables avant le début des travaux.
• Qualité et Contrôles : Le marché est soumis aux dispositions du CCT Qualiroutes. Un cautionnement complémentaire de 10% est appliqué aux postes soumis à réception technique a posteriori. La mise en place d'un système de gestion de la qualité est requise, notamment pour les revêtements hydrocarbonés et les sous-fondations granulaires.
• Gestion des Terres : Les terres excavées font l'objet d'un Rapport de Qualité des Terres (RQT) et d'un Certificat de Contrôle Qualité de Terres (CCQT). Le volume total à évacuer est estimé à 8304 m³ (5207 m³ pour la voirie et 3097 m³ pour l'égouttage). Ces terres sont classées principalement comme Limon brun à gris (Terrain Naturel). Les lots de terre sont compatibles avec un usage Naturel (I), Agricole (II), Résidentiel (III), Commercial-Récréatif (IV), Industriel (V) et Voirie, avec différents codes Walterre (11, 13, 14).
• Déchets d'Asphalte : L'analyse du revêtement asphaltique (sondages F4, F11, F18, F25) a révélé des concentrations de Benzo(a)pyrènes compris entre 280 et 530 mg/kg ms. Ces valeurs sont supérieures à 50 mg/kg ms, classant cet enrobé bitumineux comme un déchet dangereux (code 170303). L'élimination doit se faire en CET de classe 1 ou par traitement comme déchet dangereux. Un poste spécifique est prévu pour ce supplément lié au goudron (D9101*).

2. Proposition de décision

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 3P/1045- VEG-255622 et I.007323 et le montant estimé du marché "Rue Franz Pelouse à Bois-de-Villers : Réfection de la voirie, de l'égouttage et des installations de la SWDE ", établis par l'auteur de projet, INASEP Bureau d'études VEG, Rue des Viaux, 1b à 5100 Naninne. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.342.637,2 € hors TVA ou 1.624.591,0 €, TVA comprise.
Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte.
Article 3 : En cas de litige concernant ce marché public, chaque pouvoir adjudicateur est responsable pour les coûts éventuels occasionnés par celui-ci, à concurrence de sa participation au marché.
Art.4 : De charger le Collège communal de procéder à la complétude, à l'approbation et à l'envoi de l'avis de marché au niveau national dès que le pouvoir subsidiant aura transmis son avis favorable.
Art.5 : De financer cette dépense par le crédit inscrit extraordinaire, à l'article n°877/735-60/2022 (n°projet 20220066).
Art.6 : De transmettre copie de la présente délibération à l'Inasep (SPGE) et, au SPW via e-tutelle (30 jours calendrier pour remettre un avis).
Art.7: De joindre la présente au dossier pour suite voulue.**3. Projet de délibération et pièces justificatives**

Le présent rapport est accompagné :

- CCH et plans INASEP
- L'avis favorable de la Directrice financière du xx/12/2025
- Le projet de délibération Conseil du 15.12.2025
- PGSS

4. Informations budgétaires

Impact de la mission INASEP : 96.156,00 € HTVA (hors essais).

Impact marché travaux : € 1.342.637,22€ HTVA ou € 1.624.591,04€ TVA comprise.

Article budgétaire : n° 877/735-60/2022 (Projet n° 20220066) du Budget Extraordinaire de l'exercice 2022.
Avis de légalité de la Directrice financière : n°84/2025 du 01.12.2025

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : SPW
Montant :

5. Gestionnaire du dossier

Gestionnaire administratif – Service Marchés publics

Mme Barbara LUPATTELLI (Agent en charge des marchés publics)

barbara.lupattelli@profondeville.be

Gestionnaire technique – Travaux

M. Grégory DAILLY – Chef du service des Travaux

Gregory.Dailly@profondeville.be>

Auteur de Projet Externe – INASEP

ING. Vincent Gaspard

Vincent.Gaspard@INASEP.BE>

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Approbation du règlement d'ordre intérieur et désignation des membres de la Commission Communal d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM).

Séance du Conseil communal du : 15 décembre 2025

1. Exposé du dossier

Vu la décision du Conseil communal du 26/05/2025 dont la décision est libellée comme suit :

"Art.1. de prendre connaissance des candidatures reçues pour le renouvellement de la CCATM.
Art.2 d'approuver le règlement d'ordre intérieur et de désigner :
1. *Monsieur Bernard VOGLET (section Rivière) en tant que président de la CCATM.*
2. *les représentants du quart communal de la Commission communal tel qu'énoncé ci-avant.*
3. *les membres effectifs et suppléants pour le renouvellement de la CCATM tel que proposé ci-dessus.*

Art.3 de transmettre la présente décision ainsi que les pièces justificatives sollicitées à l'autorité de tutelle. "

Attendu que l'autorité de tutelle, en son courrier daté du 25/08/2025, reçu le 28/08/2025, nous précise que le dossier de renouvellement appelle certaines remarques ;
Considérant que l'une d'elles vise la parité des genres au sein de notre commission qui n'est pas respectée, les autres remarques visent certaines modalités administratives ;

2. Proposition de décision

Art.1. de revoir la décision du Conseil communal du 26/05/2025 suivant les remarques émises par l'autorité de tutelle.
Art.2. de prendre connaissance des candidatures reçues dans le cadre des deux appels publics à candidature pour le renouvellement de la CCATM.
Art.3 d'approuver le règlement d'ordre intérieur modifié et de désigner :
1. *Monsieur Bernard VOGLET (section Rivière) en tant que président de la CCATM.*
2. *les représentants du quart communal de la Commission communal tel qu'énoncé ci-avant.*
3. *les membres effectifs et suppléants pour le renouvellement de la CCATM tel que proposé ci-dessus.*

Art.4 de transmettre la présente décision ainsi que les pièces justificatives sollicitées à l'autorité de tutelle.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :
- Projet de délibération ;
- Délibération du Collège du 03/12/2025 relative à la proposition de désignation des membres et l'approbation du règlement d'ordre intérieur **modifié** de la CCATM ;
- Le règlement d'ordre intérieur **modifié** ;

- L'ensemble des candidatures **des deux appels publics** ;
- Les désignations des représentants du quart communal ;
- La pyramide des âges de la Commune ;
- Le tableau reprenant chaque candidature, y compris les représentant du quart communal, le village, l'âge, le sexe, la profession ainsi que les intérêts représentés ;

4. Informations budgétaires

Impact : Jetons de présence
Décision du Conseil Communal du 14 juillet 2020 : Modification du règlement d'ordre intérieur
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Gouvernement Wallon
Montant : 4500 €

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Thône Rudy
Téléphone : 081/42.02.46
Courriel : rudy.thone@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Séance du Conseil communal du 15 décembre 2025

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délibération du Conseil communal du 13.01.2025, le Collège communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.
Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Thonus Jennifer
Téléphone : 081.42.02.19
Courriel : jennifer.thonus@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège.
Séance du Conseil communal du : 15/12/2025.

1. Exposé du dossier

Ratification des désignations et des demandes de congés des enseignants faites par le Collège en application du décret du 6/6/1994.

2. Proposition de décision

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibérations des désignations, réaffectations et mises à disposition des enseignants des Collèges du :

- 03/09/2025
- 17/09/2025
- 24/09/2025
- 15/10/2025

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire : /
Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Briot, Elodie
Téléphone : 081/42.02.23
Courriel : enseignement@profondeville.be

PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Désignation du personnel plaine de vacances - Communication.

Séance du Conseil Communal du : 15.12.2025

1.Exposé du dossier
Désignations des accueillant.e.s de l'extrascolaire et surveillant.e.s du temps de midi - Prise d'acte.

2. Proposition de décision

Communication de la décision et des désignations arrêtées en séances du Collège communal des 16.10.2024, 30.10.2024, 13.11.2024, 20.11.2024, 27.11.2024, 04.12.2024, 11.12.2024, 24.12.2024, 31.12.2024, 29.01.2024, 19.02.2025, 26.02.2025, 12.03.2025, 26.03.2025, 02.04.2025, 16.04.2025, 30.04.2025, 28.05.2025, 04.06.2025, 25.06.2025, 09.07.2025,

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Délibérations des 16.10.2024, 30.10.2024, 13.11.2024, 20.11.2024, 27.11.2024, 04.12.2024, 11.12.2024, 24.12.2024, 31.12.2024, 29.01.2024, 19.02.2025, 26.02.2025, 12.03.2025, 26.03.2025, 02.04.2025, 16.04.2025, 30.04.2025, 28.05.2025, 04.06.2025, 25.06.2025, 09.07.2025,

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière ;

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : HUYS Stéphanie
Téléphone : 081/42.02.24
Courriel : stephanie.huys@profondeville.be